



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 d

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

8

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL
« FORETS DE MONTAGNE »
Période 2015-2016

1. Institution du Groupe de travail/de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail/la Plate-forme

La XII^e Conférence alpine du 7 septembre 2012 (Poschiavo,CH) a autorisé le Comité permanent à instituer un groupe de travail sur les Forêts de montagne par sa décision B7.2. Dans la foulée de cette décision, le 52^{ème} CP a mis en place le Groupe de travail Forêts de montagne. La décision de la XIII^e Conférence alpine, qui reprend l'ordre du jour proposé par la Présidence italienne, est illustrée ici.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Le Groupe de travail œuvre pour la mise en œuvre du Protocole Forêts de montagne de la Convention alpine, en tenant compte notamment des interrelations existant avec les autres Protocoles. En particulier, les activités réalisées en 2015-2016 viseront à mettre en œuvre les mesures prévues par les art. 6 et 7 du Protocole Forêts de montagne. Par ailleurs, le GDT fournira des informations utiles aux autres GDT/PF sur des thèmes connexes ou transversaux, comme le précisent les chapitres ci-après du mandat.

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)

Au vu de la grande proportion de régions couvertes par des forêts au sein de la Convention alpine (46%) et de leur multifonctionnalité, le Protocole entretient des liens avec presque tous les autres Protocoles de la Convention alpine et avec les autres GdT/PF : Protection des sols, Protection de la nature et entretien des paysages, Agriculture de montagne, Aménagement du territoire et développement durable, Tourisme, Énergie.

Se reporter à la même section du mandat 2013-2014 du GDT.

Contribution à la coopération alpine

Le GdT se propose de développer la coopération régionale sur les thèmes afférents aux forêts et à la sylviculture, en se focalisant tout particulièrement sur la contribution des forêts aux processus économiques régionaux (voir ci-dessous).

La coopération reposera sur le partage des bonnes pratiques, la présentation de rapports de synthèse et l'illustration des résultats de la recherche ou des connaissances disponibles. Ces activités seront réalisées lors d'ateliers qui verront la participation d'experts des régions et des pays alpins.

Le GdT aura également une fonction de réseau, favorisant les discussions fructueuses sur les forêts et la sylviculture des pays alpins tout en enrichissant les politiques menées à l'échelon national et régional grâce aux expériences internationales.

3. Activités du GdT durant le mandat (doivent être actualisées tous les deux ans)

Description des principales activités

Compte tenu des résultats obtenus par le Groupe de travail au cours des années 2013-2014, le mandat 2015-2016 se concentrera sur les missions suivantes :

1) La fonction de protection des forêts de montagne alpines et ses relations avec la fonction de production

Sur la base de l'art. 6 du « Protocole Forêts de montagne » qui évoque la fonction de protection des forêts de montagne, le GdT Forêts de montagne recueillera des savoirs, des bonnes pratiques et des méthodes utiles à la définition des forêts ayant une fonction de protection directe (contre les avalanches, les chutes de pierres et les glissements de terrain) et indirectes (effet sur le cycle de l'eau, qualité et quantité). De plus, le GdT recensera et analysera les politiques et les solutions techniques existantes et/ou susceptibles d'être appliquées pour améliorer la sensibilisation aux risques, la communication sur la fonction de protection et sa compensation/son indemnisation. De plus, il prendra en compte les principales sources d'information et pratiques internationales, nationales et régionales. Le GdT accomplira ces tâches en étroite coordination et en coopération avec la plate-forme PLANALP.

Il faut en outre prendre conscience du rôle fondamental revêtu par la **fonction de production durable** (bois et produits forestiers non ligneux) dans la gestion multifonctionnelle de la forêt pour la préservation des intérêts des propriétaires dans le cadre d'une gestion active. Ainsi, le GdT analysera et partagera les connaissances et les expériences sur les stratégies, mesures et initiatives qui peuvent être adoptées en vue de promouvoir des modèles de production durables, en se penchant également sur les synergies et les conflits potentiels.

2) Autres services écosystémiques et mécanismes économiques y afférents, communication, sensibilisation et information du public sur les forêts

Compte tenu des principales approches, méthodes et bonnes pratiques identifiées au cours du mandat 2013-2014 et du cadre conceptuel qui est en train de se dégager dans le domaine du « green care », le GdT concentrera ses activités sur la reconnaissance et la valorisation des services écosystémiques des forêts alpines. En particulier, il recueillera, analysera et diffusera les informations sur les connaissances et les bonnes pratiques existantes en matière de promotion, d'amélioration et de compensation de certaines

fonctions socio-économiques : récréation, tourisme, produits forestiers non ligneux, contribution au bien-être social, green care, conservation de la nature et de la biodiversité.

Les propriétaires de forêts, les gestionnaires et les autres grands acteurs participeront à une discussion sur :

- a) Le rôle potentiel des services écosystémiques et les difficultés qui en découlent de passer des intérêts et de la demande publique à la production d'un revenu pour les propriétaires forestiers ;
- b) l'évolution des rapports entre la société et les forêts, la compréhension par la société civile et les citoyens de la valeur de la forêt, et les changements en cours dans la structure sociale des propriétaires forestiers.

Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme

Le GdT a l'intention d'organiser un atelier thématique sur chaque thème traité au cours du mandat.

Selon le sujet à analyser, l'atelier pourra être organisé en coopération avec d'autres GdT/PF ou avec d'autres grands acteurs. Les décisions concernant des événements spécifiques seront discutées au sein du GdT.

Une fois qu'ils auront été approuvés, les rapports seront envoyés aux acteurs concernés et publiés sur le site de la Convention alpine ou sur d'autres sites.

En tout état de cause, toutes les informations publiques et tous les supports (y compris présentations, documents, rapports, articles, etc.) seront mis à la disposition des experts et des professionnels, et ils seront diffusés au grand public dans les Alpes.

Le groupe contribuera, de manière appropriée, à la Semaine Européenne de la Forêt et à silva2015 qui se tiendront à Engelberg du 2 au 6 novembre 2015, organisés par l'UNECE et le FAO et accueillis par la Suisse.

Élaboration de documents

Le GdT rédigera des rapports spécifiques sur chaque thème mentionné dans le présent mandat (à savoir : 1. Production et utilisation durables du bois provenant des forêts de montagne alpines ; 2. Coopération sur la communication, la sensibilisation et l'information du public concernant les forêts ; 3. Services écosystémiques et mécanismes économiques afférents). Le cas échéant, s'y ajouteront des chiffres sur les critères et indicateurs communs, des bonnes pratiques, des options politiques, des approches innovantes, etc.

Coopération avec d'autres GdT-PF

Dans le souci d'améliorer la coopération entre les GdT et les PF sur les thèmes transversaux, le GdT entend entamer une coopération fructueuse avec d'autres GdT et PF de la Convention alpine : la PF PLANALP et/ou la PF Eau pour ce qui est du rôle de protection des forêts et des politiques concernées ; la PF Agriculture de montagne pour les

services écosystémiques et, le cas échéant, les conflits potentiels entre alimentation et énergie (à savoir les changements dans l'utilisation des sols, et leurs conséquences sur l'agriculture de montagne) ; la PF Énergie concernant la production durable, l'utilisation et la consommation du bois issu des forêts alpines (par ex. production d'énergie durable issue de la biomasse) ; la PF Réseau écologique en ce qui concerne les services écosystémiques des forêts. Des ateliers conjoints et des sessions thématiques communes entre les GdT/PF concernés peuvent être organisés après accord avec ces GdT/PF.

Activités dans le cadre de la SUERA

Au vu du développement du Plan d'action de la SUERA et des futures décisions relatives à l'établissement de ses priorités stratégiques, le GdT signale quelques thèmes liés aux forêts alpines, au bois et à la durabilité qui pourraient être pertinents pour la stratégie :

- Eco-innovation, recherche & développement, emplois décents, méthodes pour promouvoir l'utilisation du bois durable, des produits forestiers non ligneux et de l'énergie dans une « économie verte alpine », à travers le soutien à la création de chaînes de valeur ajoutée locales au niveau alpin et d'emplois verts, avec la promotion d'une croissance intelligente, inclusive et durable au niveau alpin (par ex. communication et relations publiques, certification, achats écologiques, etc.).
- Contribution des services écosystémiques des forêts de montagne à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des habitats naturels et des établissements humains dans les Alpes, à travers l'identification de la valeur sociétale globale de la nature, de la biodiversité et du paysage (par ex. protection et amélioration des services écosystémiques et de la connectivité ; utilisation efficace des sources d'énergie renouvelables au niveau local ; diffusion des connaissances et des informations sur les risques et les opportunités liés aux impacts potentiels du changement climatique, etc.).

4. Composition et modalité de travail

Présidence

L'Italie est prête à assurer la présidence du GdT en 2015-2016

Composition

Le GdT sera formé d'experts désignés par les Parties, comme pour le mandat 2013-2014. Ses activités peuvent être développées en coopération avec les administrations nationales et territoriales, les centres de recherche, les experts provenant du monde économique et d'autres acteurs nationaux et internationaux, selon les thèmes abordés par le GdT pendant ses réunions.

Modalité de travail

Le GdT a l'intention de continuer à travailler selon la même modalité, à savoir une réunion l'après-midi et un atelier ouvert au public (généralement avec la participation d'acteurs régionaux) le deuxième jour. L'atelier a pour but de recueillir des idées et des informations pour le GdT, de fournir des informations sur les thèmes traités et sur les résultats obtenus par le GdT, et d'associer les principaux acteurs régionaux (centres de recherche, acteurs régionaux et locaux, secteurs économiques, etc.) sur certains aspects de la discussion.

Le GdT propose d'ajouter à ce format une visite/excursion thématique afin de favoriser les connaissances, les discussions techniques et l'échange de bonnes pratiques entre les participants.

Le GdT prévoit de se réunir deux fois par an. L'une de ces réunions sera organisée conjointement avec la plate-forme PLANALP.